

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 29 Septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 23 Août, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, M. PUGLIESI Pierre, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHI Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélia, M. CHAREYRE Antony, M. PIERI François, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, M. CASASOPRANA François, Mme SANGUINETTI Julia, Mme FATTACCIO Françoise Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BERNARD Camille	à	Mme SICHI Annie
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette	à	M. VOGLIMACCI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine
Mme FERRI-PISANI Rose-Marie	à	M. DIGIACOMI Paul

Etaient absents :

M. GOMILA Jean-Michel, M. CAU Pierre, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI José, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 29 septembre 2014

Délibération N°2014 / 269

Actualisation de la convention de partenariat avec l'Organisme de Gestion de l'Etablissement Catholique (OGEC) Saint Joseph, pour la mise à disposition de locaux communaux et de 3 agents municipaux, et la livraison de repas pour les élèves rationnaires.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'établissement d'enseignement catholique Saint Joseph gère des classes d'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Une partie des élèves de cet établissement souhaite bénéficier d'un service de restauration scolaire. Les locaux de l'établissement Saint Joseph n'étant pas adaptés, la Ville d'Ajaccio met à disposition de l'OGEC Saint Joseph un restaurant scolaire municipal pour que les élèves rationnaires puissent être accueillis dans de bonnes conditions.

La présente convention a pour objet de préciser les règles d'accueil des élèves, de fourniture et de livraison des repas, d'actualiser les tarifs des repas livrés, de définir les conditions mise à disposition des locaux communaux et de 3 agents municipaux chargés de l'entretien des locaux.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'OGEC Saint Joseph une convention de mise à disposition de locaux communaux et de 3 agents municipaux, et la livraison de repas.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Mme Rose-Marie OTTAVY SARROLA, Adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 septembre 2014,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La mise à disposition de locaux communaux et d'agents municipaux, et la livraison de repas au profit de l'OGEC Saint Joseph.

AUTORISE Monsieur le Député-Maire

A signer la convention y afférant.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140929-2014_269-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2014

Publication : 13/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE-MAIRE
Laurent MARCANGELI